

# Bourses d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario 2024-2025

Le programme de bourses d'études et de recherche en santé des femmes a été mis sur pied avec l'appui du ministère de la Santé et des soins de longue durée pour faire en sorte que l'Ontario attire et retienne d'éminents chercheurs et chercheuses qui se penchent sur l'étude de la santé des femmes. Pour l'année universitaire 2024-2025, le programme offre jusqu'à:

- deux bourses d'une année, de 25 000 \$ (plus une allocation de recherche de 1 000 \$) au niveau de la maîtrise;
- trois bourses renouvelables d'une année, de 35 000 \$ (plus une allocation de recherche de 2 000 \$) au niveau du doctorat; et
- deux bourses d'une année, de 50 000 \$ (plus une allocation de recherche de 5 000 \$) au niveau postdoctoral.

Toute personne qui souhaite soumettre une demande pour une Bourse d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario doit le faire à la date d'échéance de leur université, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Prière de noter que cette annonce se rapporte uniquement aux nouvelles bourses d'études. Pour de plus amples renseignements relativement aux bourses déjà décernées, veuillez consulter le site: <http://cou.ca/about/awards/ontario-womens-health-scholars/>. Veuillez noter que les renouvellements sont accordés selon un processus concurrentiel et en fonction du financement disponible.

## Buts du programme

Les bourses d'étude et de recherche en santé des femmes de l'Ontario s'emploient à mettre sur pied une communauté qui atteint et même dépasse les normes internationales d'excellence scientifique dans la production de nouvelles connaissances au sujet de la santé des femmes, qui mènent à une meilleure santé pour celles-ci, à des services de santé et des produits plus efficaces à l'intention des femmes, et à un système de santé renforcé.

Cette communauté verra à:

- promouvoir, prêter secours et entreprendre une recherche interdisciplinaire intégrative relative à la santé des femmes en rapport avec des domaines tels que la recherche biomédicale, la recherche clinique et la recherche ayant trait aux services de santé, aux services de santé des femmes, à la santé des populations, aux dimensions sociétales et culturelles de la santé des femmes, aux influences à caractère environnemental de la santé des femmes;
- créer un environnement robuste de la recherche relative à la santé des femmes en Ontario reposant sur des normes internationalement acceptées d'excellence scientifique, et un

processus rigoureux d'évaluation par les pairs, qui attirera, perfectionnera et retiendra d'excellents chercheurs et chercheuses et qui leur fournira l'occasion de contribuer au perfectionnement de la santé des femmes en Ontario et à travers le monde;

- intervenir en rapport avec des occasions relatives à la santé des femmes, à des menaces et des défis et accélérer la découverte de cures, de traitements et d'améliorations relatives aux soins de la santé, à la prévention et aux stratégies de bien-être;
- promouvoir la dissémination du savoir relatif à la santé des femmes et à l'application de la recherche pour accroître la santé des femmes en Ontario;
- édifier la capacité de la communauté ontarienne relative à la recherche en matière de santé des femmes par le développement de chercheurs et la fourniture continue d'appuis pour des carrières scientifiques en matière de recherche relative à la santé des femmes; et
- exercer un leadership à l'intérieur de la communauté de recherche en Ontario et encourager la collaboration avec des personnes et des organismes de l'Ontario qui s'intéressent à la santé des femmes ou à la recherche relative à leur santé.

### **Admissibilité et conditions relatives aux bourses**

- Pour être admissible à une Bourse d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario, le demandeur doit être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada au moment de la date limite de la demande (31 janvier 2024).
- Pour être admissible à une bourse au niveau de la maîtrise, un demandeur doit être inscrit comme étudiant ou étudiante à plein temps dans une université de l'Ontario au début de la période d'attribution des bourses (soit l'automne 2024) et doit rester inscrit ou inscrite comme étudiant ou étudiante à plein temps à la maîtrise pendant toute la durée d'attribution de la bourse, soit jusqu'à la fin de la sixième session d'étude.
- Pour être admissible à une bourse au niveau du doctorat, un demandeur doit être inscrit comme étudiant ou étudiante à plein temps dans une université de l'Ontario au début de la période d'attribution des bourses (soit l'automne 2024) et doit rester inscrit ou inscrite comme étudiant ou étudiante à plein temps au doctorat pendant toute la durée d'attribution de la bourse, jusqu'à la fin de la 15<sup>e</sup> session d'étude.
- Pour être admissible à une bourse postdoctorale, un demandeur doit être engagé en recherche à temps plein dans une université de l'Ontario au moment où il ou elle se verra accorder la bourse (soit le 1<sup>er</sup> septembre 2024) et doit avoir rempli toutes les exigences relatives au doctorat le 31 mai 2024, et normalement pas avant le 31 janvier 2021. Dans le cas où un demandeur a rempli toutes les exigences relatives au doctorat avant cette date, une explication des circonstances atténuantes (p. ex. éducation d'un enfant) doit accompagner la demande.
- Pendant l'année pour laquelle une Bourse d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario est accordée, le ou la récipiendaire ne peut bénéficier d'aucune autre bourse offrant un soutien financier supérieur à 20 000 \$ pour l'année en question (sous réserve des politiques de l'université).

- Toute publication, quelle qu'elle soit, écrite ou orale, reliée à la recherche entreprise par un ou une récipiendaire au cours de la durée d'une Bourse d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario indiquera l'appui du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée par la mention qui suit:

*Le Prix des chercheurs en santé des femmes de l'Ontario est financé par le ministère de la Santé et le ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.*

Cette mention aura la préséance sur toutes les autres mentions de support financier de montant égal ou moindre et devra également indiquer que les points de vue exprimés dans la publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas les vues du ministère de la Santé ni du ministère des Soins de longue durée.

## **Financement**

Durant la période d'une année commençant en septembre 2024:

- Le ou la récipiendaire d'une bourse au niveau de la maîtrise touchera un montant de 8 333 \$ par session pour chacune des trois sessions d'étude dans un programme de maîtrise d'une université de l'Ontario, tant qu'il ou elle n'aura pas dépassé la sixième session de son programme de maîtrise.
- Le ou la récipiendaire d'une bourse au niveau de doctorat touchera un montant de 11 666 \$ per session pour chacune des trois sessions d'inscription dans un programme de doctorat d'une université de l'Ontario, tant qu'il ou elle n'aura pas dépassé la 15e session de son programme d'étude doctorale.
- Le ou la récipiendaire d'une bourse de niveau postdoctoral touchera 4 166 \$ par mois, pour chacun des douze mois pendant lesquels il ou elle est engagé à temps plein dans un programme postdoctoral de recherche dans une université de l'Ontario.

Dans tous les cas, les paiements seront émis par l'université, selon ses procédures habituelles et ses calendriers (normalement des paiements mensuels égaux pendant la durée de la session); l'allocation de recherche justifiable pour couvrir les coûts directement reliés à la recherche, y compris l'équipement, les matériaux et les fournitures, sera également versée par l'université selon ses procédures habituelles.

## **Processus de demande**

Les formulaires de demande sont disponibles à <http://cou.ca/about/awards/ontario-womens-health-scholars/> ou auprès des bureaux des doyens des études supérieures dans les universités de l'Ontario. Une demande complète nécessite:

- un formulaire de demande rempli par le demandeur;
- le curriculum vitæ du demandeur, qui devra comprendre des renseignements relatifs aux critères d'admissibilité;
- une déclaration d'au plus 1 000 mots qui décrit la recherche qui sera entreprise pendant la période des études supérieures ou postdoctorales et les progrès déjà accomplis s'il y a lieu, et un résumé de caractère non technique d'au plus 500 mots, tous deux rédigés par le demandeur (une page supplémentaire est autorisée pour des diagrammes, une bibliographie, etc.).

Une demande pour une bourse au niveau de maîtrise ou de doctorat doit également comprendre:

- les relevés du premier cycle et (si nécessaire) ceux des cycles supérieurs, qui peuvent être soit:
  - les relevés de notes qui doivent être adressés directement par le bureau du registraire de l'université qui les a émis;
  - des copies vérifiées et certifiées comme exactes par le bureau du registraire de l'université qui parraine la demande.
- des lettres confidentielles d'évaluation du candidat ou de la candidate soumises par deux évaluateurs.

Une demande pour une bourse de niveau postdoctorale doit aussi comprendre:

- un court sommaire d'au plus 300 mots de la thèse de doctorat;
- des lettres confidentielles d'évaluation du candidat ou de la candidate, signées sur papier à correspondance officielle et soumises par quatre évaluateurs dont deux:
  - ne doivent pas être associés au candidat ou à la candidate en tant que superviseur, membre du comité de supervision d'un demandeur ou coauteur; et
  - dans toute la mesure du possible, ne travaillent pas à l'université à laquelle le demandeur était étudiant ou étudiante au niveau postdoctoral.

Les lettres d'évaluation d'un demandeur pour n'importe quelle bourse (maîtrise, doctorat, postdoctorat) devraient faire une évaluation de la recherche du candidat ou de la candidate jusqu'à maintenant et de la recherche que le demandeur se propose d'entreprendre pendant la période d'attribution de la bourse, et prêter particulièrement attention aux critères de sélection décrits ci-après. L'évaluateur doit également décrire brièvement sa relation avec le demandeur, le cas échéant.

Le demandeur doit prier chaque évaluateur de transmettre l'évaluation électroniquement. Celle-ci ne doit pas être adressée au demandeur, mais directement au doyen des études supérieures à l'université du demandeur (ou à toute personne désignée par l'université) c'est-à-dire l'université à laquelle le demandeur sera candidat ou candidate au niveau postdoctoral pendant la période d'étude appuyée par la bourse si la demande est acceptée. La date limite pour la réception des évaluations faites par le doyen est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2023. À la même date, le demandeur doit envoyer électroniquement du doyen les dernières parties de la demande. Le demandeur peut faire une demande par le biais d'une seule université.

Il est de la responsabilité du doyen qui appuie la demande de soumettre le dossier complet, qui devra être transmis par voie électronique à [ExecDirectorQA@oucqa.ca](mailto:ExecDirectorQA@oucqa.ca) au plus tard le 31 janvier 2024. Le doyen qui appuie la demande doit aussi certifier, par écrit, l'admissibilité du demandeur et indiquer pour tout demandeur du niveau de la maîtrise ou du doctorat à quel terme de son programme le demandeur se trouvera au commencement de la bourse. Le demandeur peut faire une demande par le biais d'une seule université.

## Processus de sélection

Les membres du Comité de sélection sont nommés par les doyens des études supérieures dans les universités de l'Ontario et sont choisis par le Conseil ontarien des études supérieures.

Le Comité de sélection évalue les demandeurs pour les Bourses d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario au niveau de la maîtrise et du doctorat en fonction de leur talent, de l'excellence de leur travail, de la vision qu'ils apportent à leurs efforts et de l'impact que le comité attend des résultats de leur travail, comme en témoignent:

- le programme d'étude et de recherche et sa contribution éventuelle à l'avancement des connaissances relatives à la santé des femmes;
- les résultats passés d'ordre académique, démontrés par les relevés de notes, les prix et les distinctions;
- l'expérience professionnelle et académique pertinente, y compris l'entraînement à la recherche, comme le démontrent des communications données dans le cadre de conférences et la quantité des publications produites;
- des lettres d'évaluation; et
- la pertinence du choix d'une institution et d'un investigateur supervisé.

Le Comité de sélection évalue les demandeurs pour les Bourses d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario au niveau postdoctoral en fonction de leur talent, de l'excellence de leur travail, de la vision qu'ils apportent à leurs efforts et de l'impact qu'ils envisagent de leur travail, comme en témoignent:

- le programme d'étude et de recherche et sa contribution éventuelle à l'avancement du savoir relativement à la santé des femmes;
- le niveau d'originalité et la contribution attendue de l'avancement de la connaissance relative à la santé des femmes;
- l'importance de la recherche pour la santé des femmes, comprise à la fois comme scolaire ou intellectuelle, de même que sociale et culturelle;
- la pertinence de perspectives théoriques;
- la pertinence et le caractère efficace de stratégies de recherches ou de méthodologies;
- la pertinence et l'efficacité de plans destinés à communiquer des résultats de recherche tant à l'intérieur et en situations appropriées, au-delà du domaine académique;
- en situation appropriée, la nature et la mesure de la formation de recherche;
- des lettres d'évaluation; et
- la pertinence du choix d'une institution et d'un investigateur supervisé.

Toute université qui veut parrainer un candidat ou une candidate peut soumettre au plus deux candidatures par niveau de bourse (maîtrise, doctorat, et études postdoctorales), jusqu'à concurrence de six demandes en tout. On s'attend par conséquent à ce que les universités sélectionnent les demandeurs en prêtant une attention particulière aux critères de sélection décrits ci-dessus.

## **Renseignements et demandes**

Si vous souhaitez vous renseigner au sujet de n'importe quel aspect des Bourses d'études et de recherche en santé des femmes, adressez un courriel à [ExecDirectorQA@oucqa.ca](mailto:ExecDirectorQA@oucqa.ca), ou téléphonez au 416-979-2165, poste 235. Pour soumettre des demandes, les doyens des études supérieures sont priés d'adresser un courriel à [ExecDirectorQA@oucqa.ca](mailto:ExecDirectorQA@oucqa.ca).

**Remarque:** D'après notre expérience, il est possible de répondre à la plupart des questions en lisant l'annonce; nous ne donnons pas de conseils sur l'amélioration d'une demande ni de commentaires sur une demande.